

Délibération n° 16

Affiché au
GRAND CAHORS le :
21 NOV. 2017Séance du 9 Novembre 2017 à 19 heures
Commune de Mercuès - Salle des fêtes

Aujourd'hui, 9 novembre deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Mercuès - Salle des fêtes

Etaient présents :52 titulaires dont 4 possédant une procuration
7 suppléants

• TITULAIRES : 52

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZEBOISSIERES
BOUZIES
CAHORSCAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINESST GERY-VERS
ST MEDARD
TRESPOUX-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel,
Mme BOUIX Catherine, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU
Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN
Henri, Mme LOOCK Martine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE
Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme HILT Martine,
M. GILES Jérôme,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS : 7

BOISSIERES
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LHERM
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

23 titulaires

CABRERETS

M. SEGOND Dominique,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

CAHORS

M. BOUILLAGUET Vincent (procuration donnée à M. MUNTE), M. DELPECH Bernard, M. SINDOU Géraud (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. TESTA Francesco, Mme BOYER Noëlle (procuration donnée à Mme LOOCK), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, Mme BONNET Catherine (procuration donnée à M. SAN JUAN), M. DEBUISSON Guy, M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian, M. CANCEIL Philippe, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle, M. GALTHIE Jean-Noël, M. CHATAIN Thierry, M. LIAUZUN Christian, M. MIQUEL Gérard, M. FIGEAC Philippe, M. BORIES Olivier, M. GILBERT Joël, M. PECHBERTY Jean-Jacques,

CRAYSSAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MERCUES
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE

Etaient excusés ou absents :

15 suppléants

BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC
FRANCOULES
GIGOUZAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST PIERRE LAFEUILLE

Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
M. MARTIN Caroline,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : PROSPECTIVE TERRITORIALE

Objet : Réhabilitation des cales de mise à l'eau – modification du plan de financement

A été adopté à l'unanimité

Affiché au
GRAND CAHORS le :
21 NOV. 2017

Délibération n° 16



AR PREFECTURE

046-200023737-20171109-16_09_11_17-DE
Reçu le 14/11/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 9 novembre 2017

Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Emily HAUCK

Services : Direction de la Prospective territoriale - Service Politiques contractuelles

Objet : Réhabilitation des cales de mise à l'eau – modification du plan de financement

Mesdames, Messieurs,

Afin de mettre à jour le plan de financement du projet de réhabilitation des cales de mise à l'eau, la délibération n° 9 en date du 6 juillet 2017 est abrogée.

Par délibération en date du 28 septembre 2016, vous avez approuvé la rénovation de deux cales de mise à l'eau sur le Lot afin de développer le tourisme de pleine nature en lien avec la rivière. Aujourd'hui, de nombreuses cales de mise à l'eau qui jalonnent le Lot sont vétustes, voire accidentogènes pour les utilisateurs et les embarcations.

La réhabilitation des cales de mise à l'eau vise également à pallier le manque d'équipements adaptés à la pêche de loisirs qui a été identifié par une étude des fédérations départementales de pêche de la vallée du Lot. Selon cette étude, ce manque freine le développement de cette activité dont les retombées économiques s'élèvent déjà à 5 millions d'euros sur le département du Lot.

La rénovation en 2016 des cales de l'aire de loisirs d'Arcambal et du moulin de Labéraudie était la première étape d'un programme de réhabilitation sur plusieurs années, afin de développer les activités de loisirs, notamment la pêche et la location des canoés et kayaks et sécuriser l'accès aux biefs pour les services de secours.

Sur la période 2017-2018, il est donc prévu de réhabiliter et d'aménager sept cales de mise à l'eau, pour un coût global (études et honoraires maîtrise d'œuvre inclus) estimé à 137 498 € HT.

Cette opération s'inscrit dans un projet de développement d'un Pôle pleine nature vallée du Célé piloté par le Parc naturel régional des Causses du Quercy (PNRCQ) et peut, à ce titre, bénéficier des fonds FEDER gérés par le GIP Massif Central. Il vise à mieux structurer des produits touristiques afin de développer une offre de qualité autour des activités de pleine nature.

La réhabilitation des cales de mise à l'eau peut également bénéficier du soutien financier de la Région Occitanie et du Département du Lot.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

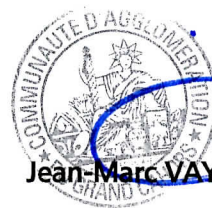
	Montant de la subvention sollicitée	%
Europe (FEDER) – Massif Central	43 999 €	32%
Région Occitanie	24 750 €	18%
Département	27 500 €	20%
Part maître d'ouvrage	41 249 €	30%
TOTAL	137 498 €	100%

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions possibles ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE